

LA PLAINITUDE

BIENVENUE



REUNION

Island

9 7 4



LA PLAINITUDE

LOCATION SAISONNIERE

ANTOINE & KEVIN

7 impasse des Tulipiers - 97411 La Plaine Saint Paul

ILE DE LA REUNION

+262 692 936 800

gite.laplainitude@gmail.com

S O M M A I R E

PRATIQUE

accès au logement, transport, arrivée, départ, règlements, ménage, ...

LE LOGEMENT

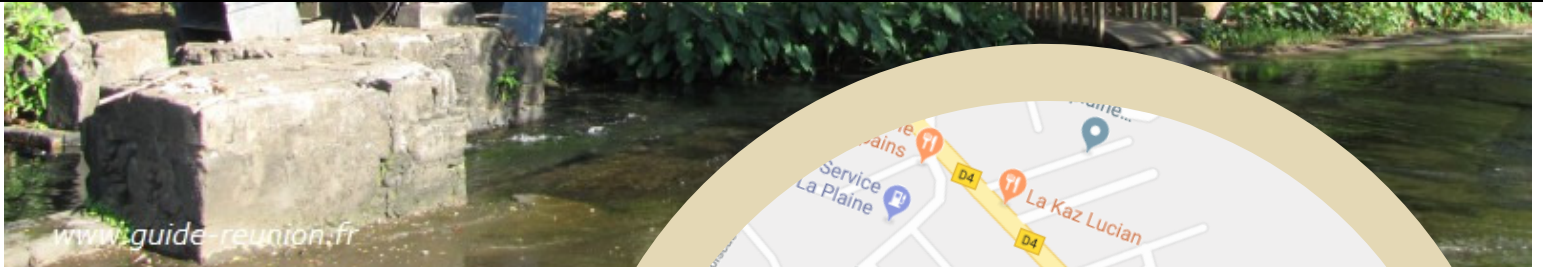
Plan, équipements,

VISITES

lieux à visiter, restaurants, culture, ...

P R A T I Q U E

LES INFOS UTILES



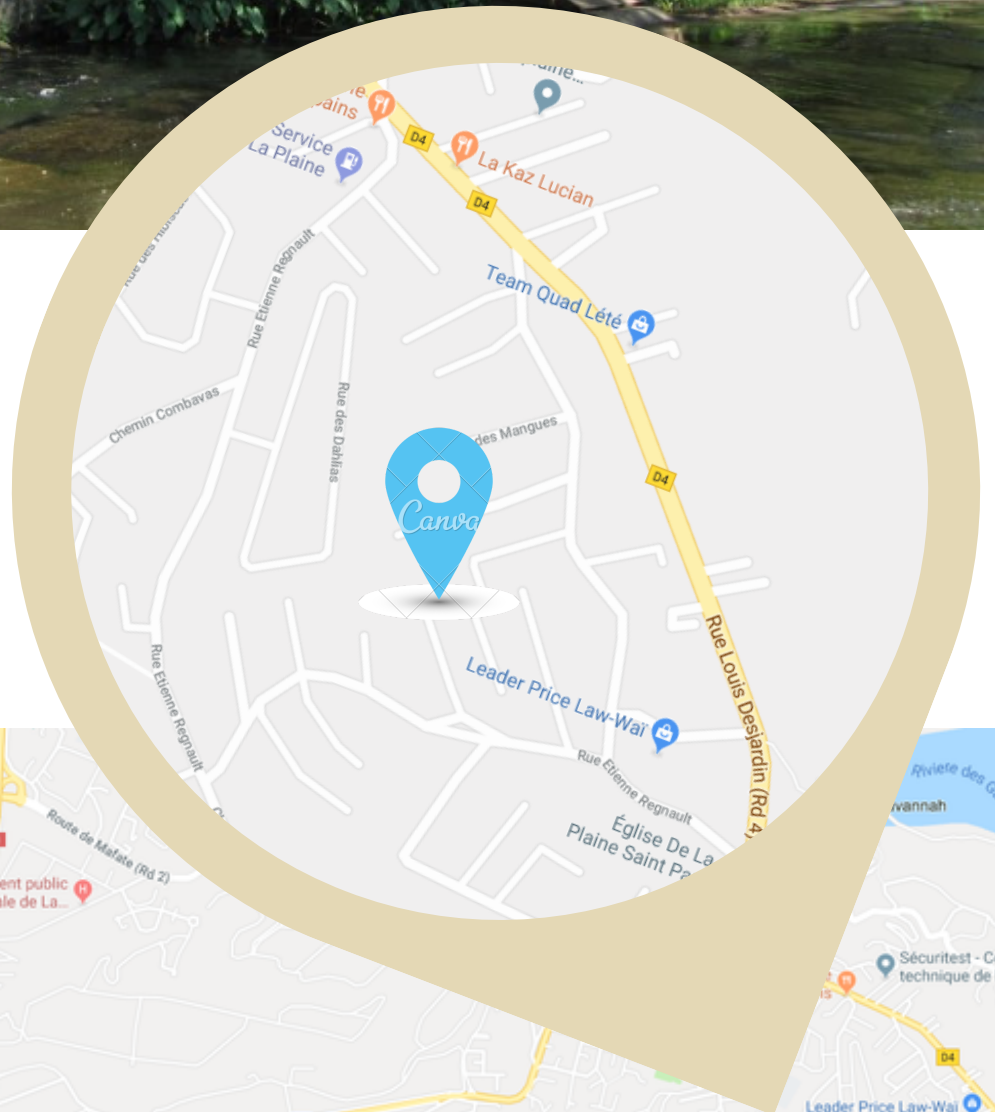
www.guide-reunion.fr

Antoine & Kévin

7 impasse des tulipiers
97411 La Plaine Saint Paul

0692.93.68.00

gite.laplainitude@gmail.com



Point GPS: -20.981634, 55.330666



TRANSPORTS



LOCATION DE VOITURE

Le plus pratique :

ITC TROPICAR - Une agence à l'aéroport et à Saint Gilles
0262.24.01.01

Le plus près:

My Car Loc - route de Savanna - 97460 Saint Paul -
0693.03.92.21

Le moins cher:

De particulier à particulier - www.zotcar.com



TAXIS

Plateforme pour toute l'île:

Taxis Paille-en-queue - 0262.29.20.29

Le plus près:

Taxi Clain - 0693.11.04.45



BUS

Arrêt de bus a 20 mètres de votre location

Pour faire le tour de l'île: www.carjaune.re

Pour circuler dans l'Ouest: www.karouest.re





PARKING

Les voitures sont à garées devant la propriété au fond de l'impasse. Vous pouvez néanmoins monter vos véhicules dans la cours afin de déposer vos bagages ou vos courses.



HEURE D'ARRIVÉE ET DE DEPART

Les arrivées se font entre 15h et 20h
Les départs se font avant 11h.

Les horaires d'arrivées peuvent être ajusté selon les disponibilités



COMMENT PAYER LE SÉJOUR

Paiement de l'acompte à la réservation (30% du montant total).

Paiement du solde à l'arrivée au gîte :

- Chèques,
- Espèces,

Taxe de séjour : la taxe de séjour est perçue du 01 janvier au 31 décembre

Voir réglementation en cours dans le livret





M É N A G E



LE MÉNAGE

Le ménage et le linge de lit sont inclus dans le prix indiqué en dernière page.

Cependant merci de :

- Rassembler draps, taies d'oreiller et tapis de bain au fond du couloir en faisant une pile pour chaque. Les alèzes restent sur les lits et les couvertures sont à replier,
- Sortir vos poubelles dans les conteneurs à l'entrée du gîte. Le verre est à amener aux conteneurs prévus à cet effet.
- Ranger la cuisine et la vaisselle, remettre les chaises sur les tables nettoyées,
- Un bon coup de balai sera apprécié. Pas de serpillière à passer ni de sanitaire à faire.



LE LINGE

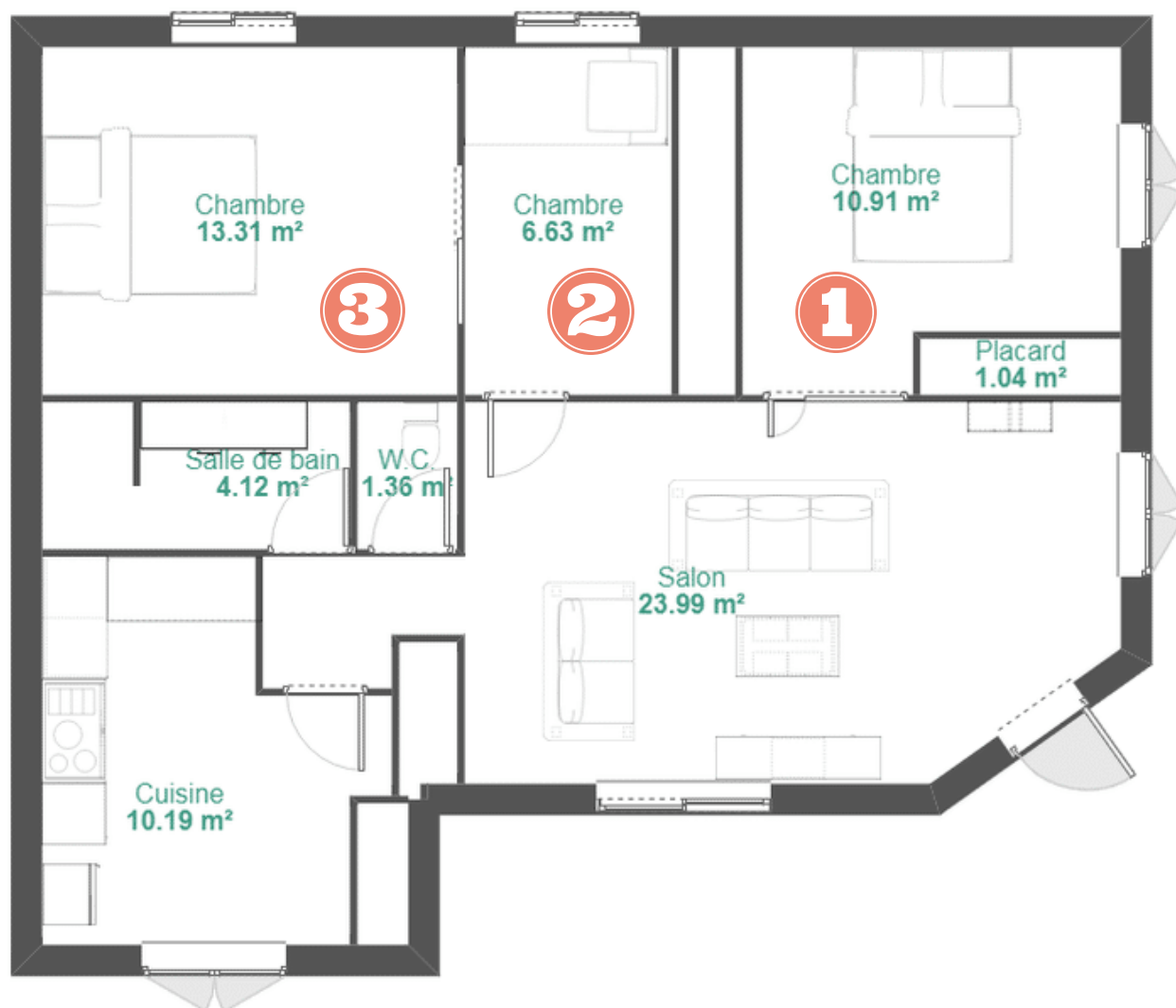
Pour les longs séjours vous pouvez demander le remplacement du linge de maison et l'utilisation de la machine à laver. (voir tarifs à la fin du livret)





LE LOGEMENT

LES INFOS UTILES



EQUIPEMENTS



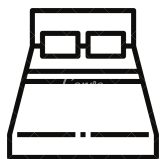
SALON - SÉJOUR

Vous disposez d'une box indépendante.

Nom du réseau: Voir affichage salon

Mot de passe: Voir affichage salon

- 1 Téléviseur
- 2 Canapés relaxants
- 1 Meuble télévision
- 1 Table basse
- Différents jeux de sociétés



CHAMBRES

Chambre 1: 1 Lit 140X190 - 2 places + 1 placard intégré

Chambre 2: 1 lit superposée 90X190 - 2 places + 1 placard intégré

Chambre 3: 1 lit 140X190 - 2 places



SALLE DE BAIN

- 1 Douche italienne
- 1 Vasque
- 1 sèche serviette
- 1 sèche cheveux



CUISINE

- 1 Cuisine équipée:
- 1 four
- 1 plaque gaz
- 1 hotte
- 1 réfrigérateur
- 1 micro-onde
- 1 cafetière

Assortiment de vaisselles pour 6 personnes

Assortiment d'ustensiles de cuisine (casseroles, louches, ...)



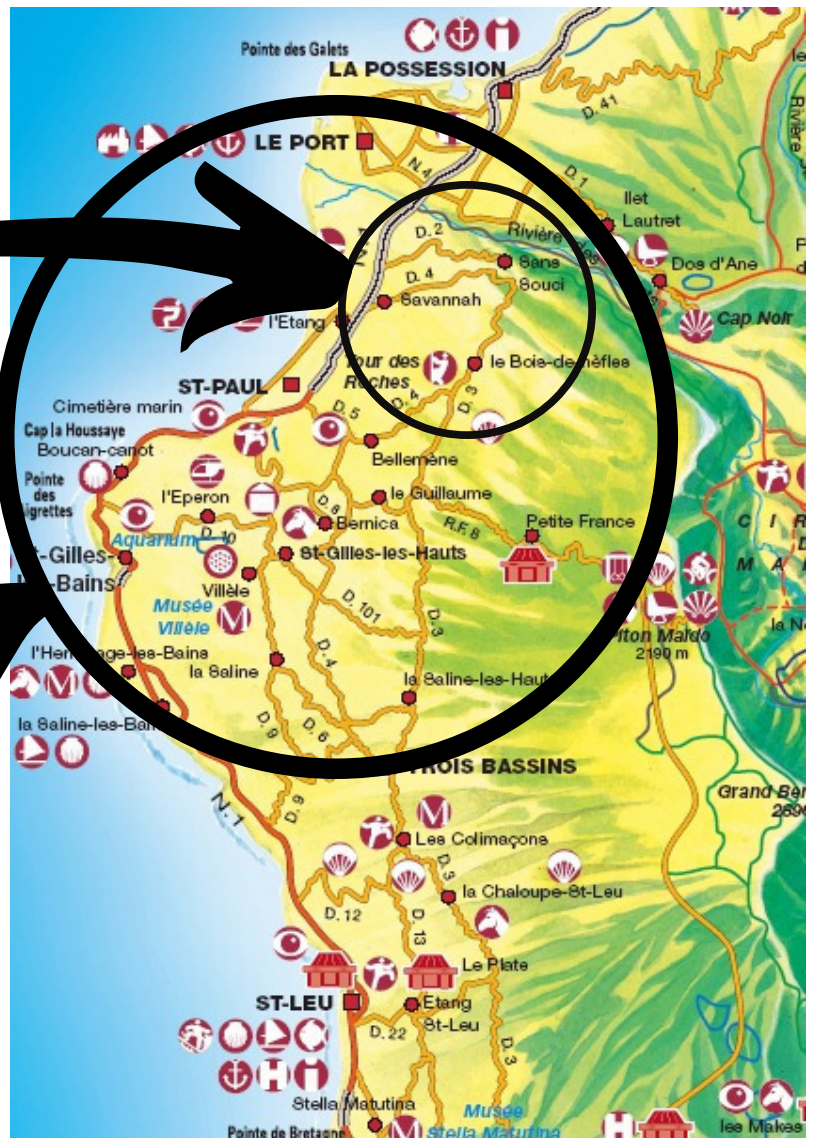
VISITES

DANS LE COIN ET DANS L'OUEST



Autour du gîte
page 10

Dans l'ouest
page 15





DÉCOUVERTES

Le Maïdo

A 30 minutes du gîte et situé à 2.190 mètres d'altitude, le piton Maïdo est l'un des points de vue les plus spectaculaires sur le cirque de Mafate.

Visite en voiture

Ce site naturel, accessible en voiture, est un balcon sur La Réunion. Il offre un panorama remarquable sur le cirque de Mafate et la côte Ouest de l'île, ourlée de magnifiques plages. Le Piton Maïdo est donc incontournable pour embrasser la beauté réunionnaise en un regard. Pour éviter que les nuages ne masquent tant de merveilles, mieux vaut visiter le Maïdo tôt le matin... La route, accessible aux voitures, passe par une belle forêt de tamarins, appréciée des pique-niqueurs.

La Réunion, île montagneuse posée sur l'océan Indien, comble les amateurs de panoramas fantastiques... Le Piton Maïdo, situé sur les hauteurs de Saint-Paul, offre un point de vue panoramique spectaculaire sur le cirque de Mafate, d'où l'on peut admirer la nature préservée. Elle abrite des îlets où les habitants vous accueillent chaleureusement. Le cirque de Mafate n'est accessible qu'à pied ou en hélicoptère, pour les urgences et cas exceptionnels !

Visiter le Piton Maïdo par les sentiers de randonnée

Pour une découverte de l'île de La Réunion encore plus approfondie, cette excursion touristique peut se transformer en marche inoubliable. Le Maïdo est le point de départ de nombreuses randonnées vers le cirque de Mafate, mais aussi vers le Grand Bénare, troisième plus haut sommet de l'île avec ses 2.898 mètres de haut. Les adeptes de la petite reine peuvent enfourcher leur VTT, notamment pour s'adonner aux joies de la vitesse en descendant les chemins aménagés depuis le sommet du Piton Maïdo jusqu'à la station balnéaire de Saint-Gilles. Sensations fortes garanties !

Dos d'ane



Dos D'Ane est un petit village situé dans un mini cirque dans les hauteurs de La Possession. Il est le départ de trois sentiers importants.

D'une part.

-Le mur de Dos d'Ane: sentier qui commence après l'église et permet d'entrer dans Mafate en descendant à Deux Bras.

-Le sentier de Grand Coin qui rejoint la Roche Ecrite ou la Plaine d'Affouches en passant par la crête de Dos d'Ane.

-Le sentier du Piton Grand Bazar qui permet d'arriver plus directement à la Plaine d'Affouches. Il était autrefois emprunté pour transporter les ravitaillements depuis Saint-Denis.

C'est ainsi qu'après-guerre les sacs de maïs de 30 kilos étaient transportés à dos d'homme. L'endroit est très agréable, mais les nuages s'y amoncellent très vite.

Mieux vaut monter sur la crête avant 10 heures pour ne pas rater les points de vues magnifiques sur le cirque de Mafate. Cette boucle de la Roche Verre Bouteille est un petit circuit qui vous fera passer par le Cap Noir, un promontoire ouvrant un panorama spectaculaire sur le cirque de Mafate. Vous suivrez d'abord le bord du rempart de la rivière des Galets avec une vue impressionnante sur la profonde vallée. En face, la canalisation des Orangers se devine plus bas sur le rempart opposé comme un trait horizontal. Attardez-vous ensuite au kiosque de Cap Noir où une table d'orientation vous aidera à identifier les différents endroits face à vous. Vous pourrez admirer la vallée du Bras des Merles entre la crête d'Aurère à droite et la crête de la Marianne à gauche. Le sentier qui porte le même nom descend au fond de cette vallée et il est maintenant ouvert. Un panneau ONF vous donnera aussi quelques explications sur le peuplement de Mafate.

Le sentier continue puis monte en direction de la crête avec plusieurs passages d'échelles métalliques bien sécurisés avant d'atteindre la Roche Verre Bouteille. Cette roche verticale ressemble à une bouteille dans laquelle sont incrustés des cristaux de couleurs jaune vert translucides, des Olivines.

Le passage de cette portion de la crête de Dos d'Ane est impressionnant, mais se fait en toute sécurité. Vous pourrez voir d'un côté le cirque de Mafate, de l'autre Dos d'Ane et plus loin les villes de La Possession et du Port.

Evitez d'y emmener des animaux car les quatre passages d'échelles ne sont vraiment pas prévus pour eux. Vous pouvez également profiter de l'extraordinaire panorama sur la crête pour niquer-niquer, mais attention à ne pas laisser vos déchets sur place. Garder l'endroit propre.

Étang de Saint Paul

Classé Réserve Naturelle Nationale depuis 2008, l'étang de Saint-Paul bénéficie d'une faune et d'une flore exceptionnelles. La zone est désormais protégée : à titre d'exemple, les constructions sont réglementées, il est interdit de déranger les animaux et de cueillir les végétaux. Pour faire simple, errez aux abords de l'Étang de Saint-Paul et admirez est un réel plaisir.

La réserve naturelle (plus de 400 hectares) est certainement la plus grande zone humide du littoral de La Réunion et surtout le site le mieux préservé de l'archipel des Mascareignes. Comme souvent, qui dit exceptionnel, dit menacé, c'est pour cela que l'étang est très surveillé. Pour preuve, à ce jour, on dénombre environ 40 espèces végétales dites intéressantes et plus de 20 sont qualifiées de remarquables. Côté faune, ce ne sont pas moins de 26 espèces d'oiseaux et 230 espèces d'insectes.

Côté activités, le calme de l'étang en fait un lieu agréable pour la promenade et le pique-nique mais aussi un lieu prisé par les pêcheurs, les adeptes de canoë (et de ski nautique, à l'embouchure de l'étang).



Marché de Saint Paul

Le marché forain de Saint-Paul a lieu le vendredi toute la journée et le samedi matin sur le front de mer de la ville (nous vous conseillons de vous y rendre le vendredi matin, moment où le marché bat son plein).

C'est un marché haut en couleur avec plus de 300 exposants : vente de produits locaux, épices, fruits, légumes,... Il est considéré comme l'un des plus beaux marchés de l'île de la Réunion et, est sans doute le marché le plus touristique, avec celui de Saint-Pierre.

Si vous souhaitez sortir des sentiers ultra battus par les touristes et surtout plus d'authenticité (et certainement des prix moins élevés), vous pouvez par exemple opter pour le marché du Chaudron sur la ville de Saint Denis (mercredi et dimanche matin)

Tour des roches - Moulin à eau

A quelques minutes du centre ville de Saint-Paul, le Tour des Roches est un circuit de promenade (en voiture, à vélo ou à pied) très plaisant. La végétation luxuriante mérite le détour, surtout tôt le matin ou en fin d'après-midi afin de profiter des jeux de lumière du soleil levant ou couchant.

Vous pourrez admirer le moulin à eau du Tour des Roches. Celui-ci faisait parti d'un moulin à manioc ; la roue entraînée par le mouvement de l'eau, produisait de l'énergie. Datant de 1820, il a été remplacé à l'identique il y a quelques années. Si vous ne craignez pas l'eau fraîche, le petit bassin qui jouxte le moulin est propice à la baignade ou tout du moins au rafraîchissement.

Vous avez la possibilité d'effectuer plusieurs balades à partir de ce site. Vous pouvez rejoindre bassin Vital plus haut, via un sentier plutôt abrupte. Cette randonnée est relativement courte (environ 1h15 aller/retour). D'autres sentiers, comme celui qui mène au bassin Long, reste très accessibles et permettent de bonnes balades !

Sentier Bassin Vital

Après le village de la Perrière au Tour des Roches, vous verrez dans un virage un chemin de terre où vous avez la possibilité de vous garer à l'ombre d'un arbre. Il existe une petite aire de pique-nique, il suffit ensuite de suivre le sentier longeant la ravine (souvent sèche) avant d'entamer la montée.

Sentier Bassin Long

Au radier de la Ravine Divon, prendre le sentier qui commence à la passerelle et longer la rivière.

SE RESTAURER

Centres commerciaux

A 300m: U Express

A 3 Km: Centre commercial JUMBO avec une multitude de magasins

Commerces de proximités

A 100m: "Le petit creux d'Aurore", une très bonne adresse pour un déjeuner local, rapide, bon et à moindre coût.

A 300m: Une des meilleures boulangerie de l'île "l'île aux pains"

A 300m: Le petit centre de La Plaine Saint Paul avec différents commerces de proximité (pharmacies, boucherie, primeurs, snacks, restauration rapide,...)

A 300m: tous les dimanches face à "l'île aux pains" vous pouvez acheter votre poulet rôtis

Commerces de proximités

A 300m: "Pulcinella", restaurant Italien. Repas à emporter

A 300m: Pizzeria face au Marché U

A 2 Km: "Les délices de Savannah", restaurant semi gastronomique. Très bonne adresse le midi.





DÉCOUVERTES

Les plages

L'Ouest est le condensé des plus belles plages de l'île de La Réunion, il y en a pour tous les goûts : farniente, bronzage, baignade, jeux, plongée avec masque et tuba, sable noir ou sable blanc, lagon ou mer ouverte...

Elles sont toutes sécurisées et surveillées !

LE LAGON : avec sa barrière de corail sur plus de 12 km, le lagon est le lieu idéal pour emmener vos enfants se baigner mais aussi d'admirer, équipés de palmes, masque et tuba, nos amis les poissons ! Les plages ont un avantage indéniable lorsqu'on ne veut pas "griller" au soleil toute la journée : de nombreux filaos bordent les plages familiales (Ermitage - Saline-les-Bains - Saint-Leu) .

MER OUVERTE : nous avons deux plages mer ouverte, dans l'Ouest : Boucan Canot et les Roches Noires. Toutes deux surveillées et sécurisées par un filet de sécurité, vous pourrez vous baigner sans crainte et profiter d'un bon "bain" de soleil !

Information importante pour une baignade sans risque :

1 - Ne vous mettez à l'eau que sur les 7 plages surveillées, sur plus de 12km, et pendant la présence des maîtres nageurs - Ne faites pas du "hors piste"

2 - Regardez et respectez la couleur des drapeaux

En respectant ces deux consignes, vous pouvez vous baigner en **TOUTE SÉCURITÉ** (présence de courants forts par endroit et de requins bouledogue et tigre).

Saint-Paul, Saint-Leu et le port de plaisance de Saint-Gilles sont « Pavillon Bleu » pour leurs plages surveillées . Cet écolabel national est décerné chaque année aux communes qui concilient tourisme et protection de l'environnement.

Village artisanal de l'Eperon

Le village artisanal de l'Éperon sera bien décevant pour ceux qui imaginent pouvoir regarder travailler de petits artisans et rafler des paquets de souvenirs pour une bouchée de pain. Peu d'artistes travaillent en effet sur place. L'association pour la promotion du site de l'Éperon a toutefois le mérite d'avoir recréé un beau village sur cette ancienne friche industrielle, héritière d'une usine de cannes à sucre abandonnée en 1935. Depuis 1980, une dizaine d'artisans y exposent leurs travaux (poteries, peintures sur tissu, confitures, sculptures, paréos...) ou vendent des produits importés. La visite demeure tout de même digne d'intérêt pour l'originalité de certaines créations et la variété du choix. Le village vaut en lui-même le détour, notamment pour les ruines de son usine, ses anciens bains boeufs, ses cases centenaires ou les vestiges de son ancienne discothèque qui accueillait il y a peu un cinéma drive-in. L'Association organise aussi chaque année un marché de Noël, une fête artisanale et une fête de la musique réunionnaise. Les boutiques sont fermées le dimanche et à l'heure du déjeuner.

Cap la Houssaye

Situé le long de la côte Ouest de La Réunion, entre le cimetière marin de Saint-Paul et la plage de Boucan Canot, le Cap La Houssaye marque la limite sud de la baie de Saint-Paul. Son nom lui a été donné en hommage au capitaine breton, Guillaume La Houssaye.

Côté mer, le site est le paradis des pêcheurs à la ligne et des plongeurs, avec un petit tombant de corail et une grotte que les débutants pourront visiter ; deux épaves reposent également par le fond : La Barge (22 mètres sous la surface) et le Sea Venture (plongée technique à 40 mètres).

Renseignez-vous sur les conditions de mer et partez avec un habitué des lieux et/ou un professionnel. Le site est en revanche interdit à la baignade.

En hiver austral, c'est un lieu privilégié pour l'observation des baleines à bosse qui peuvent s'approcher du littoral avec leur petit.

Pour apprécier la savane, il faudra gravir la falaise de roche basaltique, d'un accès assez facile, qui se trouve de l'autre côté de la route. L'endroit est idéal pour profiter d'une vue spectaculaire, surplombant le grand bleu de l'océan, et pour partir en promenade au gré des nombreux sentiers comme le sentier Pavé de la Barrière.

Selon la saison, la savane qui est d'ordinaire plutôt sèche avec de jolis tons dorés, prendra une belle couleur verdoyante avec les pluies.



Le cimetière marin

Le cimetière marin a été implanté en 1788 sur le site de la Baie de Saint-Paul, dit comme le premier lieu de peuplement par les français de l'Île de la Réunion.

Situé face à l'océan, le cimetière abrite des tombes de matelots naufragés (restés anonymes) ainsi que des sépultures de familles de Saint-Paul (les Panon, Desbassyns, Delanux, Desjardins, ...) ou de personnages célèbres comme le pirate La Buse ou encore les poètes Eugène Dayot et Leconte De Lisle.

Le cimetière a subi une série de catastrophes naturelles depuis le raz-de-marée d'août 1883 provoqué par l'éruption du volcan de Krakatoa jusqu'aux cyclones récents. Il a été restauré dans les années 70. Le poète, Leconte de Lisle, né à Saint-Paul en 1818 et mort à Louveciennes en 1894 y a été transféré en 1977.

Aujourd'hui, le cimetière est un lieu fleuri, mystérieux et chargé d'histoire agréable à visiter. Vous pouvez coupler cette visite avec celle de la Grotte des Premiers Français qui est à quelques dizaines de mètres et qui a récemment été aménagée avec de nombreux panneaux explicatifs sur l'histoire de Saint-Paul et de La Réunion.

Grotte des premiers Français

Cette grotte (ou caverne) serait le lieu où les premiers occupants de l'île de la Réunion auraient trouvé refuge en 1663... On dit également que la grotte, située à l'entrée Sud de la ville de Saint-Paul serait un ancien cimetière d'esclaves malgaches.

Ce qui est certain est que le site a un intérêt historique, naturel et touristique et qu'il a longtemps été fermé au public (depuis le cyclone Dina en 2002). Après rénovation, le site est de nouveau ouvert depuis 2016.

Le jardin décoré d'une superbe falaise (dans laquelle se trouve la grotte) et ses espèces endémiques invitent à la promenade et au pique-nique en famille.

En revanche, ne comptez pas investir la grotte, une zone de sécurité d'environ 20 mètres de large vous sépare de la falaise (en raison de chutes de pierres).



RESTAURANTS

Le D.C.P - Place du Marché 97434 Saint Gilles les Bains

Du nom des Dispositifs de Concentration de Poissons (DCP), situés au large pour attirer les poissons et faciliter la pêche, ce restaurant fort agréable cuisine les prises effectuées la veille par les bateaux de Réunion Pêche au Gros. Difficile de trouver plus frais ! Marlin, thon albacore ou banane, espadon voilier, dorade coryphène, etc., sont accompagnés de sauces, et de salades ou de pommes de terre. La carte se divise entre des plats à base de poisson cru (sushis, tartares, salade tahitienne, carpaccios) avec la possibilité de goûter à tout en choisissant l'assiette " Panaché ", et les plats à base de poisson cuit (soupe de poissons, cassolette, grillé à la plancha ou mi-cuit). Le DCP compte aussi un restaurant à Saint-Pierre et un au Port. Pensez à réserver le soir et le week-end.

Le Vieux Pressoir - 2 rue du Père Georges 97436 Saint Leu

Ce restaurant traditionnel LE VIEUX PRESSOIR, situé au coeur du Jardin Botanique de Saint-Leu, vous propose uniquement des produits locaux pour vous satisfaire : Carris, rougails, tartare de poisson ou encore le faux-filet de boeuf, une carte variée pour tous les goûts !

Pour les lève-tôt, prenez votre petit-déjeuner aux sons des oiseaux, au milieu des fleurs et des arbres qui entourent la belle maison créole.

Toute l'équipe vous accueille du mardi au dimanche de 09H à 17H.

L'Uni Vert - 70, route de Trou d'Eau 97434 La Saline les Bains

Au bord du lagon de Trou d'Eau, cette rondavelle a su imposer une identité unique. Ce restaurant nous séduit autant par son cadre enchanteur, les pieds dans le sable, que par sa philosophie " durable " parfaitement dans l'air du temps, voire précurseur : une alimentation saine, un état d'esprit écologique et spirituel. Loin du " concept marketing ", "l'Uni vert" décline brillamment ses valeurs de façon concrète et engagée. D'abord dans l'assiette, qui met en avant salades, légumineuses, graines, huiles et pains variés, au maximum d'origine bio et agriculture raisonnée, et en limitant graisses, sucres, produits carnés et laitiers d'origine industrielle. Mais on ne fait pas que du bien à son corps et à la planète... On se régale aussi ! Petit déj' détoxavec smoothies, fruits rouges, graines de chia, thé bio (à moins de craquer pour des oeufs brouillés au bacon !), un snack en journée, un cocktail original au coucher du soleil, et surtout pour les repas. Chacun y trouvera son bonheur et pas seulement les férus du bio : assiettes végétariennes, salades gourmandes au foie gras maison, poissons frais en tartare ou grillés, viandes de choix et même Flammenküche. La carte, étendue et variée, détaille les options sans gluten, végan ou encore les allergènes présents. Et le concept va bien au-delà : emballages biodégradables, pailles en bambou, végétalisation et nettoyage de la plage (en partenariat avec la Surfrider Foundation), et même des événements culturels : théâtre d'impro, projections de films, conférences-débats sur des sujets de santé et d'environnement. Le week-end, il vaut mieux réserver.

Le Sauvage - Plage des Brisants 97434 Saint Gilles les Bains

Le Sauvage est situé les pieds dans l'eau sur la plage des Brisants à proximité du port de Saint Gilles et des clubs de plongée sous marine

La carte met à l'honneur des plats d'inspiration chinoise, indienne, métropolitaine...
Restauration tous les jours, sauf le mardi. C'est l'endroit idéal pour admirer le coucher de soleil un cocktail en main tout en dégustant des tapas.

À la contemplation s'ajoutent des animations : concerts, yoga, danse...





R È G L E M E N T I N T É R I E U R

Pour faciliter votre séjour, nous mettons à votre disposition notre règlement intérieur. Il permet d'avoir un repère en cas de difficulté pendant votre séjour. La signature du contrat de location vous engage sur les conditions générales et particulières de location, et sur le règlement intérieur du gîte équipé de locaux à sommeil.

Article 1 - Notre unique formule « La gestion libre »

La gestion libre signifie que vous êtes autonomes dans le gîte sans aucune prestation imposée par le propriétaire. (Petit déjeuner, déjeuner, dîner)

Nous mettons à votre disposition un bâtiment équipé de chambres munies de lits doubles et superposés, avec salle de bain et wc, une cuisine équipée, de la vaisselle et des équipements extérieurs (tables, chaises, barbecue).

Article 2 - Durée de location

Le gîte vous est loué pour une période définie lors de la réservation selon les conditions exposées dans votre contrat de location. Le signataire dénommé « Locataire » a conclu un contrat pour une durée déterminée, il ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Article 3 - Arrivée / Départ

Le locataire doit informer le propriétaire de son heure d'arrivée et de départ le plus tôt possible. Il devra se présenter le jour précisé et à l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire devra prévenir le propriétaire du gîte. Il est demandé de respecter l'heure de départ prévu au contrat. Le temps passé au rangement doit se faire avant l'heure de départ.

Article 4 - Remise des clefs

Les clefs du gîte seront remises exclusivement à la personne ayant signé le contrat. A cette occasion, elle prendra connaissance des règles de sécurité, du fonctionnement des différents appareils (plaques, four, etc ...) et nous effectuerons un état des lieux du gîte. La personne, au nom de laquelle a été établi le contrat de location du gîte, est tenue d'appliquer et de faire appliquer le règlement ci-après :

Article 5 - Etat des lieux - Inventaire mobiliers et matériels

L'état des lieux et l'inventaire du mobilier et des divers équipements seront faits contradictoirement au début et à la fin du séjour par le propriétaire ou une personne ayant droit et le locataire.

Article 6 - Utilisation des lieux

Le Locataire devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination.

En cas de conflit et ou de plainte, le propriétaire se réserve le droit d'exclure du gîte les éléments perturbateurs.

Article 7 -Literie

Le gîte est loué avec literie (sommiers, matelas, plaids, oreillers, draps) le tout conforme à l'inventaire mis à disposition. Chaque matelas est équipé d'une alèse qui devra dans tous les cas être maintenue en place à votre départ. (Sauf en cas d'accident ou celle-ci devra être lavée). Chaque oreiller est équipé d'une housse qui devra dans tous les cas être maintenue en place à votre départ. (Sauf en cas d'accident ou celle-ci devra être lavée). Les draps sont fournis : A votre arrivée au pied de chaque lit, une parure de lit est mise à votre disposition.

Vous devez obligatoirement équiper chaque lit d'un drap housse enveloppant le matelas (140x190 ou 90x190), d'une housse de couette enveloppant la couette pour les lits 90x190, 1 ou 2 taies d'oreillers selon le lit. Avant votre départ les parures de lits seront pliées et déposées au pieds des lits

S'il est constaté que la couette sert de couche sans sa housse mise à disposition, le nettoyage de chaque couette sera facturé 20 € en supplément.

Article 8 -Matériel à prévoir

Le gîte est loué avec matériel de cuisine, vaisselle, le tout conforme à un inventaire mis à disposition. Vous devez apporter pour la cuisine : sacs poubelles 30 litres, filtres à café, éponges et produits de nettoyage.

Article 9 - Normes de sécurité

Le gîte est soumis aux normes et réglementations s'appliquant aux établissements recevant du public. Vous êtes tenus de respecter la capacité d'accueil du gîte.

Hébergement : 6 couchages.

La répartition des lits dans les chambres ne doit pas être modifiée. Aucun appareil de cuisson ne doit être ajouté dans la cuisine. Aucun appareil de chauffage d'appoint ne doit être ajouté dans les chambres.

Article 10 - Espaces réservés au sommeil

Aucun couchage n'est autorisé en dehors des chambres dédiées au sommeil. Seules les 3 chambres du gîte sont destinées à accueillir les 6 couchages prévus au contrat. Il est formellement interdit d'installer tout couchage supplémentaire dans les parties communes tels que paliers, couloir, sas, salon. Le camping est interdit dans la cour.

Si le propriétaire constate pendant la période de location que le locataire venait à enfreindre ces règles, il se réserve le droit d'interrompre le séjour des personnes concernées en quittant les lieux, sans aucun dédit. En cas de sinistre,

les conséquences pénales et civiles seraient de la seule responsabilité du locataire.

Article 11 - Sécurité incendie

Le gîte est équipé d'un système de détection incendie qui déclenche une alarme en présence de fumée ou de température anormalement élevée. Ce dispositif ne doit en aucun cas être mis hors service par quelque moyen que ce soit.

Le locataire devra informer les invités et plus particulièrement les parents des enfants que l'utilisation sans raison valable des déclencheurs manuels disposés dans les parties communes déclenche l'alarme sonore et par conséquent l'évacuation immédiate des locaux. Les frais de remise en service seront à la charge du locataire.

Procédure en cas d'alarme incendie :

- 1) Faire évacuer immédiatement le gîte,
- 2) Appelez le 18,
- 3) Se regrouper à l'extérieur sur le parking,
- 4) S'assurer que tout le monde est sorti. Compter les personnes reçues,
- 5) Contacter les propriétaires.

Remarque pratique :

Pour éviter tout incident, il est interdit d'utiliser des artifices et bougie. En cas de coupure de courant prolongée (cyclone), l'utilisation des bougies sera autorisée.

Numéros d'urgence: 18 pour les pompiers, 15 pour le Samu, 17 pour les gendarmes, 112 pour les services d'urgence par téléphone portable.

Article 12 - Cigarette

Conformément à la réglementation, il est formellement interdit de fumer à l'intérieur du gîte. Veuillez utiliser les cendriers prévus sur la terrasse. Pensez à les vider avant votre départ.

Article 13 - Animaux

Les animaux ne sont pas autorisés dans l'ensemble du gîte. Seuls les chiens de personnes malvoyantes sont acceptés.

Article 14 - Nuisances sonores

Nous vous demandons de respecter les horaires légaux. Pas de nuisance sonore entre 22h et 08h du matin. Le propriétaire se réserve le droit d'exclure du gîte les éléments perturbateurs.

Article 15 - Mobilier - Matériel

Le mobilier, (tables et chaises) situé à l'intérieur du gîte ne doit pas être sorti à l'extérieur. Du mobilier de jardin est prévu à cet effet. Tout matériel dégradé ou dysfonctionnant devra être signalé. Il sera retenu sur la caution le montant de la valeur à neuf dudit matériel. En cas de casse (vaisselle notamment), le propriétaire procédera à une retenue sur la caution correspondant au montant de la valeur à neuf dudit matériel.

Article 16 - Salon de jardin

Une table d'extérieur et des chaises sont à votre disposition. Elles seront rangées sous le préau extérieur. Veiller à les garder en état et à les ranger propres ou vous les avez trouvées.

Article 17- Utilisation de la cuisine

Nous vous demandons de respecter les dispositions suivantes :

- Entrer dans la cuisine uniquement des produits sains et propres.
- Entreposer dans la cuisine uniquement ce qui est d'ordre alimentaire.
- Utiliser le matériel de cuisine et la vaisselle uniquement à des fins alimentaires.
- Ne pas utiliser de produits O base de javel (fausse septique)
- En fin de séjour, nettoyer la cuisine.

Article 18 - Sanitaires

Hormis le papier hygiénique, rien d'autre ne doit être jeté dans la cuvette des WC. Les lingettes de quelque nature qu'elles soient, couches, tampons, serviettes périodiques, bâtonnets ouates, doivent être déposés dans les poubelles mises à dispositions munies au préalable de sacs poubelles et en aucun cas dans la cuvette des WC. (Veillez à vider les poubelles avant votre départ) Dans le cas d'un bouchon de la station de relevage du système d'assainissement, dû à la malveillance, la responsabilité du locataire sera engagée.

Article 19 - Climatisation / Electricité

Les charges sont incluses dans le prix de la location.

Durant la période hivernale, les télécommandes des climatisations seront retirées afin d'éviter une surconsommation.

Le gîte est équipé d'un chauffe eau solaire, il y a donc un léger temps d'attente avant que l'eau chaude arrive. Une surconsommation d'eau chaude entraînera une rupture. Le ballon étant prévu pour le nombre de personne, le propriétaire décline toutes responsabilités en cas de manquement.

Pour limiter les consommations ; quelques règles simples :

- La climatisation ne doit pas être réglé au dessous de 22°.
- Pour économiser la climatisation, ne laissez pas les portes et fenêtres de la salle ouvertes trop longtemps.
- Penser à éteindre la climatisation en cas d'absence.
- En cas de consommation anormale, le propriétaire se réserve le droit de facturer la surconsommation au locataire. Pensez aussi O notre planète.

Article 20 - Panne ou dysfonctionnement

En cas de panne, veuillez contacter le propriétaire pendant toute la durée de location du gîte. Il décidera de la marche à suivre et fera au mieux pour remédier au plus vite à la situation. En aucun cas vous ne pourriez solliciter le remboursement de dépannage ou réparation dont vous auriez pris seul l'initiative.

Article 21 - Ménage

Le ménage est assuré par le propriétaire, mais vous devez effectuer certaines démarches avant votre départ :

Dans la salle de réception :

- Ramasser tous les détrituts à l'intérieur,
- Passer le balai sur le sol,
- Nettoyer les traces tenaces au sol.

Dans la cuisine :

- Faire la vaisselle,
- Vider les frigos (laver les parois intérieures et extérieures)
- Nettoyer les appareils de cuisson, dessus cuisinière, intérieur four et four micro-ondes.
- Nettoyer les plans de travail,
- Ranger le matériel dans la cuisine,
- Vider les poubelles et bouteilles consommées dans les conteneurs,
- Vider les verres dans le containers a verres qui se au bout de l'impasse
- Passer le balai sur le sol,
- Nettoyer les traces tenaces au sol (vins, aliments)

Dans les chambres, salle de bain et sanitaires :

- Disposer le drap housse, la housse de couette ainsi que la ou les taies d'oreillers pliés aux pieds du lit,
- Vider les poubelles dans les salles de bains en respectant le tri sélectif.
- Disposer les serviettes de toilettes sur le sol de la salle de bain.

A l'extérieur :

- Vider les cendriers,
- Vider le barbecue et nettoyer l'endroit,
- Balayer la terrasse si nécessaire, ramasser papiers, mégots et autres détrituts aux abords.

Article 22- Ordures ménagères

Deux poubelles situées près du portail sont mises à disposition pour les déchets. La poubelle jaune est destinée aux emballages recyclés, emballages carton, plastique, métal, papiers journaux, La poubelle grise est destinée aux déchets alimentaires et déchets non recyclés eux-mêmes mis dans un sac poubelle.

Vous devez évacuer les bouteilles et pots en verre dans une benne à verre située au bout de l'impasse.

Article 23 - Barbecue

En saison sèche, les dangers du feu sont présents.

Faire attention aux braises de barbecue :

- Une bouteille d'eau doit être située à proximité du foyer,
- Par temps de grand vent, ne pas utiliser de barbecue

Article 24 - Connexion internet

En cas d'utilisation de la connexion internet du gîte, le locataire s'engage à respecter les lois en matière de téléchargements et de consultations de sites. En cas de demande de la part des autorités compétentes, le propriétaire du gîte transmettra les coordonnées du locataire ayant bénéficié de ladite connexion. La connexion est faite grâce à une clé wifi.

Article 25 - Assurance

Le gîte est assuré par son propriétaire au titre de la responsabilité civile et de l'incendie. Le propriétaire décline toute responsabilité en cas de vol et / ou de détérioration des biens du locataire et de ses hôtes y compris les véhicules stationnés sur le parking.

Le locataire est dans l'obligation de contracter auprès de sa Compagnie d'Assurances une protection responsabilité Civile Locative dite « VILLEGATURE » assurant l'ensemble des locaux qui lui sont confiés, pour les dommages tels que incendie, explosion, dégâts des eaux qui pourraient être causés par lui-même ou par ses hôtes et ce, durant la période de location.

Une attestation d'assurance établie au nom du locataire doit être impérativement jointe au contrat de location sous peine de nullité de ce dernier.

Dans le cas où l'attestation ne serait pas jointe au contrat retourné signé par le locataire, le propriétaire informera le locataire de la nullité du contrat en lui retournant l'acompte versé et pourra de ce fait disposer de son gîte.

Article 26 - Accidents

Surveillance des enfants : Pendant toute la durée du séjour, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents. Le jacuzzi peut présenter des dangers de noyade, ne laissez pas les enfants s'y promener seuls sans être accompagnés par leurs parents ou par un adulte responsable. Le propriétaire ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable des accidents ou dommages qui pourraient survenir dans la propriété, sur le parking ou dans les manœuvres d'accès ou de sortie de la propriété. Pour la sécurité des enfants, la grille d'entrée du portail devra systématiquement être fermée. Une clé du portail est à votre disposition. Nous vous remercions de votre compréhension.

Article 27 - Litiges

Le propriétaire se réserve le droit absolu de résilier, sans préavis ni indemnité, tout contrat dont l'objet ou la cause s'avèrerait incompatible avec la destination des lieux. Le propriétaire est exonéré de toute responsabilité dans l'exécution partielle ou totale du contrat résultant d'un cas fortuit du fait d'un tiers ou d'un fait de force majeure (intempéries, catastrophes naturelles, incendie, dégâts des eaux, autres sinistres ou interdictions graves, attentats, fermeture administrative...). Toute réclamation relative à un séjour dûment argumentée doit être adressée au propriétaire.

MERCI D'AVOIR LU AVEC ATTENTION LE RÈGLEMENT



Tarifs

Le tarif comprend l'eau, l'électricité, les draps, les serviettes et le ménage

1 nuit.....	110€
1 semaine.....	450€
2 semaines.....	850€
3 semaines.....	1250€
4 semaines.....	1550€
+ de 4 semaines.....	Nous consulter

Pour les longs séjours nous vous proposons:

Ménage complet.....	40€
Changement des draps.....	5€ / parure
Remplacement des serviettes.....	2€ pièce
Machine a laver (max 5kg).....	4€